

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Entretien avec Isabelle Hadoux-Vallier,
Boris Léone-Robin,
Emmanuelle Barbara

Propos recueillis par Annabelle Pando

Retraites à prestations définies : la France transpose la directive européenne

DOCTRINE

Page 8

■ Immobilier

Patrice Battistini

Le régime des copropriétés et de l'accès aux parties communes d'immeubles collectifs par les huissiers est précisé

Page 12

■ Procédure civile

Yves Broussolle

Les principales dispositions de l'arrêté du 9 avril 2019 relatif à la signature électronique des décisions rendues par les tribunaux de commerce

CULTURE

Page 13

■ Exposition

Christian Baillon-Passe

Quand l'Op Art électrifie le cinéma au MAMAC

Page 14

■ Les saveurs du palais

Laurence de Vivienne

Le Colvert

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le billet de la veuve Duhamel

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Retraites à prestations définies : la France transpose la directive européenne ^{147t4}

Entretien avec Isabelle HADOUX-VALLIER, collaboratrice counsel,
August Debouzy, Boris LÉONE-ROBIN, avocat senior, August Debouzy
et Emmanuelle BARBARA, associé, August Debouzy

Propos recueillis par Annabelle PANDO

C'est à travers la loi *Pacte* et son ordonnance du 3 juillet dernier, que la France a procédé à la transposition de la Directive 2014/50/UE du 16 avril 2014 relative aux retraites à prestations définies. Emmanuelle Barbara, senior partner, Isabelle Hadoux-Vallier, collaboratrice counsel, et Boris Léone-Robin, avocat senior au cabinet August Debouzy, livrent leur analyse du nouveau cadre juridique.

Publiée en mai dernier, la loi *Pacte* (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) (L. n° 2019-486, 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, JORF n° 0119, 23 mai 2019) a servi de véhicule juridique à la France pour transposer la directive 2014/50/UE du 16 avril 2014 relative aux prescriptions minimales visant à accroître la mobilité des travailleurs dans l'Union européenne (UE) en améliorant l'acquisition et la préservation des droits

à retraite. L'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire (JORF n° 0153, 4 juil. 2019), vient achever avec retard cette transposition qui devait intervenir avant le 21 mai 2018.

Emmanuelle Barbara, senior partner, Isabelle Hadoux-Vallier, counsel et Boris Léone-Robin, avocat senior au cabinet August Debouzy livrent leur analyse du nouveau cadre juridique.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34